FIERS DE NOS MISSIONS, EXIGEANTS SUR NOS DROITS

ACTION SOCIALE : DEFENDRE NOS ACQUIS



L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents, actifs et retraités, et de leurs familles principalement dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des vacances et loisirs. Notre ministère dispose d'une action sociale importante issue de choix historiques et de combats syndicaux. En ces périodes de difficultés financières, de pouvoir d'achat en berne, son rôle reste primordial. Mais, l'austérité budgétaire a conduit en 2026 à un recul des budgets de l'Action Sociale, en particulier au niveau interministériel. Le budget 2027 ne s'annonce pas plus favorable.

Priorité à la restauration

La restauration est le premier poste du budget de l'Action sociale. Tous les agents qu'ils soient titulaires, stagiaires, vacataires, contractuels, PACTE ou apprentis, peuvent accéder aux restaurants administratifs ou bénéficier de titres-restaurants en l'absence de restauration collective. 75 % des agents ont d'ailleurs accès à la restauration collective. **FO Finances défend une restauration collective de proximité à tarif social**, la fin de l'expérimentation du paiement au plat sur Bercy (le constat est clair, les agents payent plus cher),

FO Finances revendique des tarifs harmonisés, prenant en compte les indices de rémunération, afin que chaque agent puisse bénéficier d'un repas équilibré, **et une augmentation des titres-restaurant à 10 €** (la valeur faciale de 6 € n'a pas évolué depuis 2015).

Le logement

Le logement constitue, depuis plusieurs décennies, la principale dépense des ménages : coûts liés au loyer, remboursement de prêt, mais aussi charges courantes (eau, électricité, chauffage).

Pour **FO Finances**, les dispositifs proposés par Action Sociale Finances Logement (ASFL ex ALPAF) en l'Île-de-France et les délégations de l'Action Sociale en province, demeurent insuffisants dans un contexte de perte de pouvoir d'achat et d'augmentation des dépenses.

FO Finances exige un nouveau plan ministériel de réservations de logements sur l'ensemble du territoire (y compris en province et dans les DROM/COM), le développement des dispositions de logement intermédiaires, temporaires et d'urgence et une réponse aux besoins actuels (offre de foyers meublés en province, colocation, habitat partagé), l'élargissement de la garantie Visale à l'ensemble des agents publics (caution gratuite prise en charge et proposée au locataire par Action Logement).

La parentalité

En matière de parentalité, FO Fonction publique a combattu la réduction des autorisations d'absence et obtenu le retrait de cette proposition par l'administration en 2026.

En matière de garde d'enfants, les 500 places de crèche se révèlent largement insuffisantes.

FO Finances revendique la création de nouveaux dispositifs de garde et d'aides financières pour faire évoluer une offre largement insuffisante et pouvoir l'adapter au contexte local en lien avec les délégations départementales.

Les vacances

Concernant les vacances FO Finances revendique le maintien d'une offre diversifiée, avec un barème social, un dispositif d'inscription prenant en compte les revenus, les critères sociaux (monoparentalité, handicap …) et en matière de colonies, l'abandon du système actuel de réservation « 1er arrivé, 1er servi ».

Face au recul des budgets et à la dégradation du pouvoir d'achat, l'action sociale doit rester une priorité ministérielle. FO Finances continuera de se battre pour une action sociale ambitieuse, accessible à tous et fondée sur les besoins réels des agents et de leurs familles. La solidarité n'est pas une variable d'ajustement budgétaire !

